



LIGNES DIRECTRICES POUR LA CONCEPTION ET LA PARTICIPATION À DES FACILITÉS DE CRÉDIT POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Préparé pour:



Projet de renforcement du marché de l'énergie durable (ESREM) dans la région
de l'Afrique orientale, australe et Océan Indien (AfOA-OI)



Financé par l'Union européenne

Par :



En association avec :



CPCS Réf: 19479
June 4, 2022

www.cpcs.ca

Services de conseil pour mettre en œuvre des cadres réglementaires / techniques harmonisés et des stratégies synthétisées d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique dans la région AfOA-OI

La présente tâche servira à soutenir le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté Est-Africaine/Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), la Commission de l'Océan Indien (COI) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) dans leurs efforts visant à promouvoir le développement d'un marché régional durable de l'énergie dans la région Afrique orientale et australe & océan Indien (AfOA-OI).

Lignes directrices

Ce document fournit aux décideurs politiques des lignes directrices pour la conception et la participation à des facilités de crédit pour les énergies renouvelables.

Remerciements

L'équipe du CPCS exprime sa reconnaissance à toute l'équipe du projet ESREM, pour sa contribution inestimable ainsi qu'aux communautés économiques régionales bénéficiaires et à leurs États membres respectifs.

Opinions et limitations

Sauf indication contraire, les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du COMESA, de l'EAC, de l'IGAD, de la COI ou de la SADC.

Le CPCS déploie des efforts soutenus pour valider les données obtenues auprès de tiers, mais le CPCS ne peut garantir l'exactitude de toutes les données.

Clause de confidentialité

Ces lignes directrices contiennent des éléments jugés commercialement sensibles et / ou confidentiels. **Ce document ne peut être partagé avec des tiers sans l'accord écrit préalable de l'ESREM.**

Contact

Les questions et commentaires sur ce rapport peuvent être adressés à :

Anirudh (Rudy) Gautama

Project Manager

Courriel : agautama@cpcs.ca

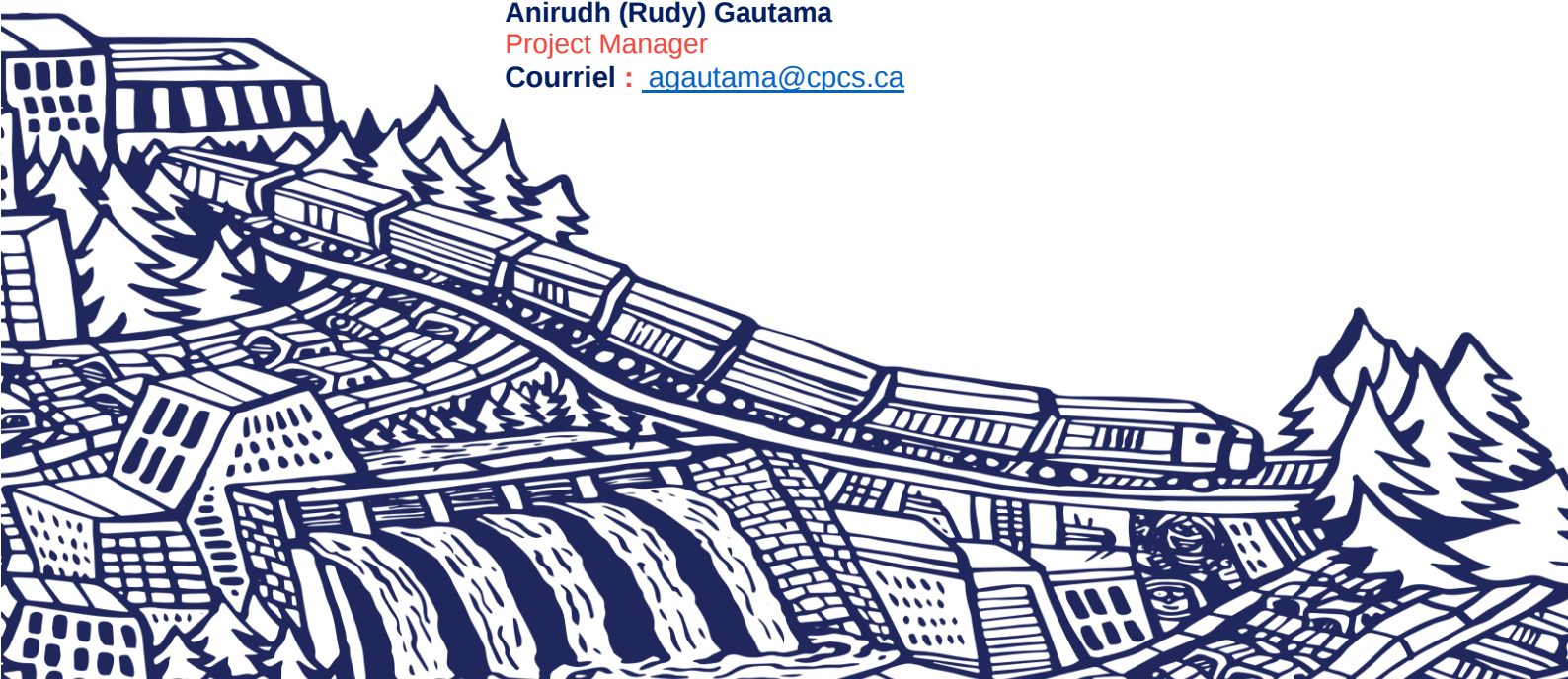


Table des matières

Acronymes / Abréviations	1-1
1 POURQUOI LES FACILITÉS DE CRÉDIT SONT IMPORTANTES POUR L'EXPANSION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES	1-2
1.1 Objectifs des lignes directrices	1-2
1.2 Les obstacles à l'expansion des énergies renouvelables	1-2
1.3 Le rôle des facilités de crédit dans le renforcement du déploiement des énergies renouvelables	1-3
2 ÉLÉMENTS DE CONCEPTION DES FACILITÉS DE CRÉDIT POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES.....	2-1
2.1 Premier élément de conception– Identifier les besoins et établir les objectifs	2-1
2.2 Deuxième élément de conception– Établir des critères d'éligibilité qui assurent l'additionnalité.....	2-2
2.3 Élément de conception 3 – Assurer une réponse adéquate à la défaillance du marché du capital-investissement	2-3
2.4 Élément de conception 4 – Créer une structure solide pour le partage des risques .	2-4
2.5 Élément de conception 5 – Identifier les institutions financières intermédiaires appropriées	2-5
2.6 Élément de conception 6 – Assurer un suivi continu	2-6
3 PRINCIPALE PRÉOCCUPATION POUR LES PAYS DE LA RÉGION AfOA-OI	3-7
3.1 Créer une nouvelle ligne de crédit ou adhérer à une facilité existante	3-7
3.2 S'assurer que les institutions financières intermédiaires disposent des ressources et de l'engagement nécessaires	3-7
3.3 Créer un processus de conception transparent et inclusif.....	3-8
ANNEXE A - REFERENCES.....	1
ANNEXE B APERÇU DE CERTAINES FACILITÉS DE CRÉDIT ACTIVES DANS LA RÉGION	1

Acronymes / Abréviations

AFD	Agence Française de Développement (the French Development Agency)
EA	Est-Africain
IO	Océan Indien
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (the German Development Bank)
kWh	Kilowatt-heure
ESMAP	Programme d'assistance à la gestion du secteur de l'énergie
ESREM	Projet de renforcement du marché de l'énergie durable (ESREM) dans la région de l'Afrique orientale, australe et Océan Indien (AfOA-OI)
SA	Afrique australe
TDB	Banque de commerce et de développement pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe
AFD	Agence Française de Développement (the French Development Agency)

1 POURQUOI LES FACILITÉS DE CRÉDIT SONT IMPORTANTES POUR L'EXPANSION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

1.1 Objectifs des lignes directrices

Les présentes lignes directrices sur les facilités de crédit sont préparées dans le cadre du projet financé par l'Union européenne sur le renforcement du marché régional de l'énergie durable (ESREM) dans la région de l'Afrique orientale, australe et océan Indien (AfOA-OI). Elles s'appuient sur un document de travail soumis en janvier 2021 (ESREM, 2021).

Les objectifs de ces lignes directrices sont de :

- Fournir aux décideurs politiques une compréhension générale de la manière dont les facilités de crédits peuvent aider à surmonter les obstacles existants à l'expansion des énergies renouvelables dans la région AfOA-OI (Partie I);
- Fournir des conseils sur la conception de facilités de crédit (Partie II); et
- Répondre aux principales préoccupations des pays de la région AfOA-OI qui souhaitent établir un mécanisme de facilitation de crédit pour les énergies renouvelables ou rejoindre un mécanisme de crédit existant (Partie III)

1.2 Les obstacles à l'expansion des énergies renouvelables

La région AfOA-OI dispose d'excellentes ressources en énergies renouvelables et, à la suite de réductions drastiques des coûts actualisés de l'énergie solaire et éolienne ainsi que du stockage de l'énergie au cours de la dernière décennie, ces technologies émergent comme des options à moindre coût. Cependant, le déploiement des énergies renouvelables demeure plus lent que dans d'autres parties du monde (IRENA, 2020).

Un rapport récent de KfW, GIZ et IRENA (2021) identifie sept obstacles sur la voie vers des secteurs énergétiques à faibles émissions de carbone sur le continent africain. Il s'agit notamment de l'absence de tarifs reflétant les coûts et de cadres réglementaires inadéquats. Les obstacles peuvent entraîner des risques d'investissement élevés, réels ou perçus, qui, à leur tour, conduisent à des défaillances du marché du crédit se manifestant par des coûts du capital excessivement élevés - voire une incapacité à lever des fonds. Ces risques sont plus prononcés pour les énergies renouvelables que pour de nombreux autres investissements du fait que les projets sur les énergies renouvelables ont tendance à être de nature différente de ceux auxquels les institutions financières locales prêtent généralement. Plus précisément, ils ont tendance à avoir des coûts initiaux plus élevés et des périodes de remboursement plus longues. L'environnement réglementaire du secteur de l'électricité est également plus complexe que pour de nombreuses autres industries et peut ne pas être bien compris par les institutions financières locales. Pour les grands projets d'énergie renouvelable, le financement de projet est plus courant et les prêteurs habitués au financement du bilan peuvent hésiter.

Des facilités de crédit bien conçues et mises en œuvre pour les énergies renouvelables peuvent aider à surmonter ces obstacles et à accroître les prêts liés aux projets d'énergie renouvelable, comme exploré dans la section suivante.

1.3 Le rôle des facilités de crédit dans le renforcement du déploiement des énergies renouvelables

L'objectif général de toute facilité de crédit est de rendre le financement des projets d'énergies renouvelables plus facilement accessible en remédiant à une ou plusieurs défaillances du marché du crédit, telles que i) un manque de connaissances du secteur parmi les acteurs des marchés financiers, ii) des risques réels et/ou perçus élevés, et iii) un manque de liquidités (Banque mondiale, 2016).

Une ligne de crédit est un prêt qui est décaissé par un bailleur de fonds à une ou plusieurs institutions financières intermédiaires pour qu'elles prêtent aux emprunteurs finaux, ciblant des projets qui n'auraient pas été mis en œuvre autrement (généralement appelé « additionnalité »).

Une facilité de crédit consiste en une ou plusieurs lignes de crédit, mais peut également comprendre des éléments de conception de soutien.

Fondamentalement, il existe trois types d'acteurs du secteur des facilités de crédit pour les énergies renouvelables :

- *Le bailleur de fonds.* Généralement, les organisations de financement du développement cherchent à libérer le potentiel des énergies renouvelables dans les pays en développement en mobilisant des capitaux privés.
- *L'institution financière intermédiaire.* Il s'agit généralement d'institutions financières locales qui cherchent à accroître l'accès aux capitaux, ou à établir ou d'élargir un portefeuille de prêts dans le domaine des énergies renouvelables.
- *L'emprunteur final.* Il s'agit généralement d'investisseurs, de consommateurs industriels et commerciaux ou de ménages à la recherche d'un accès accru au crédit pour financer des investissements dans les énergies renouvelables

Selon le niveau prédominant de connaissance et de compréhension des investissements dans les énergies renouvelables sur le marché, de nombreuses facilités de crédit augmentent leurs lignes de crédit au moyen de mesures spécifiques pour surmonter les obstacles ou les risques identifiés. Les mesures vont généralement de la fourniture d'une assistance technique au renforcement des capacités des parties prenantes ou à l'amélioration de l'environnement juridique et réglementaire, aux systèmes de garantie.

Enfin, de nombreuses facilités de crédit exigent également le respect des garanties environnementales et sociales. En plus de s'assurer que les projets participants soient conformes aux normes internationales, cela contribue également à créer une attente et une culture de conformité sur le marché.

2 ÉLÉMENTS DE CONCEPTION DES FACILITÉS DE CRÉDIT POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Sur la base d'un examen des facilités de crédit existantes, l'ESREM (2021) présente un cadre comprenant plusieurs éléments de conception à considérer lors de l'établissement d'une facilité de crédit. Ces éléments sont décrits dans la section suivante, accompagnés de recommandations pratiques aux décideurs politiques et aux autorités de la région AfOA-OI, qui envisagent d'établir une facilité de crédit, ou de rejoindre une facilité existante :

1. Identifier les besoins et établir les objectifs
2. Établir les critères d'éligibilité qui assurent l'additionnalité
3. Assurer une réponse adéquate à la défaillance du marché du capital-investissement
4. Créer une structure solide pour le partage des risques
5. Identifier les institutions financières intermédiaires appropriées
6. Assurer un suivi continu

Le financement des facilités de crédit, y compris les sources de financement possibles, est abordé à la section 3.1, ainsi qu'un aperçu des facilités de crédit existantes qui sont actives dans la région.

2.1 Premier élément de conception– Identifier les besoins et établir les objectifs

Avant de décider de créer une facilité de crédit ou de rejoindre une plateforme existante, les décideurs politiques doivent identifier un besoin, c'est-à-dire si les défaillances existantes du marché du crédit freinent le déploiement des énergies renouvelables dans le pays. En outre, il est important de comprendre l'incidence de ces défaillances du marché sur les types de production d'énergies renouvelables que les décideurs politiques souhaitent promouvoir afin de répondre aux priorités et aux politiques nationales (par exemple, sur réseau ou hors réseau et pilotable /modulable ou variable).

Ces évaluations éclaireront l'établissement des objectifs de la facilité de crédit. Des objectifs clairs et bien définis constituent le fondement d'une conception réussie d'une facilité de crédit – qui orientent, par exemple, l'élaboration de critères d'éligibilité. Voici des exemples d'objectifs de facilité de crédit.

- Accroître les investissements dans les énergies renouvelables dans des régions géographiques données.
- Augmenter les taux d'accès à l'électricité en milieu rural au moyen de solutions d'énergie renouvelable mini-réseau et hors réseau.
- Démontrer la faisabilité d'une ou de plusieurs technologies spécifiques d'énergie renouvelable sur le marché.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Il est important de noter que, dans certains cas, ces objectifs peuvent être contradictoires. Ils devraient donc être classés en fonction des besoins et des priorités nationaux.

Les autorités doivent :

- Déterminer si une facilité de crédit est nécessaire en identifiant les défaillances du marché du crédit qui freinent le déploiement des énergies renouvelables.
- Définir des objectifs clairs en matière de facilités de crédit et les classer conformément aux politiques et priorités nationales.
- Examiner les facilités de crédit existantes afin d'identifier celles qui pourraient atteindre les objectifs énoncés et explorer les options pour rejoindre l'une d'entre elles plutôt que d'établir une facilité attitrée. Les options disponibles sont explorées plus en détail dans la section 3.1.

Les autres lignes directrices portent sur la conception de nouvelles facilités de crédit. Cependant, elles sont toutes aussi pertinentes pour les autorités qui souhaitent évaluer si les installations existantes répondent aux besoins de leur contexte national.

2.2 Deuxième élément de conception– Établir des critères d'éligibilité qui assurent l'additionnalité

Les critères d'éligibilité des projets au titre d'une facilité de crédit peuvent être le principal facteur déterminant si les prêts s'avèrent complémentaires ou non. De ce fait, il est important qu'ils soient bien alignés sur le(s) objectif(s) convenu(s). Cela permet de s'assurer que les ressources rares sont priorisées pour les bons types de projets.

Outre les objectifs convenus, les critères d'éligibilité devraient également tenir compte des conditions actuelles du marché, en s'assurant que les défaillances pertinentes du marché soient corrigées. Une liste non exhaustive des critères d'éligibilité potentiels est présentée ci-dessous:

- *Géographie.* Selon les objectifs fixés par les décideurs politiques et les ressources disponibles, une facilité de crédit peut cibler un ou plusieurs pays ou même certaines régions d'un pays.
- *Technologies des énergies renouvelables.* Une facilité de crédit peut être technologiquement neutre ou cibler des technologies d'énergies renouvelables voulues, par exemple, pour prouver leur viabilité dans le pays ou la région.
- *Montant maximal du prêt ou part maximale de l'investissement.* Une facilité de crédit qui cible de grands projets pourrait potentiellement être moins coûteuse à surveiller, mais le nombre limité de prêts traités peut également limiter l'incidence en termes de création d'un marché durable du crédit pour les projets d'énergie renouvelable. Ce problème peut être résolu en plafonnant le montant maximal du prêt.
- *Taille du projet.* Limiter la taille des projets éligibles répartit le risque et limite l'exposition de la facilité de crédit à l'échec de projets individuels. En prêtant à plusieurs petits projets plutôt qu'à quelques gros projets, l'institution financière intermédiaire bénéficiera également de courbes d'apprentissage en répétant les procédures de prêt.
- *Projets en réseau ou hors réseau.* Cette décision repose directement sur les objectifs de la facilité de crédit (par exemple, l'expansion de l'accès dans les zones rurales ou l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le réseau national).
- *Chiffre d'affaires ou nombre d'employés.* Certaines facilités de crédit comportent des exigences relatives au chiffre d'affaires ou au nombre (minimum/maximum) d'employés qu'un emprunteur final éligible doit avoir, ciblant par exemple les petites et moyennes entreprises.

Les autorités doivent :

- Rédiger des critères d'éligibilité alignés sur les objectifs de la facilité de crédit, remédier aux défaillances identifiées du marché du crédit, tout en garantissant l'intégrité et l'efficacité opérationnelles.
- Consulter les parties prenantes concernées, y compris les institutions financières intermédiaires potentielles, les emprunteurs finaux potentiels et les services publics d'électricité sur les critères d'éligibilité proposés, afin de s'assurer qu'elles corrigent des véritables défaillances du marché du crédit qui freinent le déploiement des énergies renouvelables

2.3 Élément de conception 3 – Assurer une réponse adéquate à la défaillance du marché du capital-investissement

La réponse concrète à la défaillance du marché du capital-investissement pour les projets d'énergie renouvelable éligibles devrait être adaptée aux conditions prévalant dans chaque pays. Il est important de noter que pour qu'une facilité de crédit remplisse ses objectifs en modifiant les comportements du marché, les avantages doivent se répercuter sur les utilisateurs finaux. Cela doit être pris en compte dans la conception des lignes de crédit, afin de s'assurer que les banques intermédiaires ne conservent pas l'intégralité du bénéfice.

Le tableau ci-dessous présente les instruments les plus courants.

Motivation	Bénéfice
Conditions de financement concessionnel	Le financement concessionnel est au cœur de toute ligne de crédit. Il peut prendre de nombreuses formes, notamment : • Des taux d'intérêt plus bas • Durées de remboursement plus longues • Périodes de grâce • Prêt jusqu'à 100 % de l'investissement Pour qu'une facilité de crédit atteigne son objectif, elle doit inciter l'emprunteur final. De ce fait, il est important de s'assurer que les conditions favorables accordées à l'institution financière intermédiaire soient intégralement ou au moins partiellement répercutées sur les emprunteurs finaux, même s'il peut être tentant pour une institution financière intermédiaire de conserver une grande partie des bénéfices/avantages.
Paiements incitatifs	Des paiements incitatifs peuvent être versés aux institutions financières intermédiaires à la fin des étapes convenues. Ils peuvent constituer présenter une motivation pour se conformer en permanence aux exigences de la ligne de crédit après le décaissement du prêt
Assistance technique et renforcement des capacités	Dans de nombreux cas, l'assistance technique et le renforcement des capacités des institutions financières intermédiaires et des emprunteurs finaux sont jugés essentiels pour établir des facilités de crédit viables, avec un impact positif à long terme sur l'environnement d'investissement. Des exemples d'un tel soutien comprennent le développement de cadres de gestion des risques environnementaux et sociaux dans les institutions financières intermédiaires, ou le financement d'études de faisabilité sur les meilleures pratiques pour les emprunteurs finaux potentiels.

	En fonction des besoins identifiés sur le marché, l'assistance technique peut prendre diverses formes, notamment des études de marché, un soutien à la préparation de projets, des audits énergétiques, l'administration, le suivi, la préparation de propositions d'investissement, l'assistance à la demande de prêt et le développement de pipelines. Le soutien est souvent basé sur des subventions - parfois décaissées par une institution différente de celle du principal bailleur de fonds de la ligne de crédit.
Assurances	Les investissements dans les énergies renouvelables en Afrique présentent certains risques particulièrement prévalents. Les assurances peuvent aider à réduire le risque pour les investisseurs et les prêteurs dans des projets individuels. Cela peut permettre de réaliser un bouclage financier même face à des risques perçus élevés et, dans de nombreux cas, même de réduire les coûts de financement. Cette question est explorée plus en détail dans le quatrième élément de conception, qui porte sur le partage des risques.

Les autorités doivent :

- Analyser les institutions financières intermédiaires potentielles et les emprunteurs finaux afin d'identifier les incitations les mieux adaptées pour remédier à la défaillance du marché du capital-investissement et débloquer les prêts.
- Consulter les parties prenantes, en particulier les institutions financières intermédiaires potentielles et les emprunteurs finaux afin d'affiner les incitations potentielles pour la facilité de crédit.
- Inclure des dispositions dans la conception de la facilité de crédit pour s'assurer que des conditions de prêt favorables se répercutent sur l'emprunteur final

2.4 Élément de conception 4 – Créer une structure solide pour le partage des risques

Il est important d'établir un partage approprié des risques entre le bailleur de fonds, les institutions financières intermédiaires et l'emprunteur final afin d'aligner les mesures incitatives des parties prenantes sur les objectifs de la facilité de crédit.

Dans une note d'orientation de 2016, la Banque mondiale présente les façons les plus courantes de structurer les facilités de crédit (Banque mondiale, 2016). Surtout, les institutions financières intermédiaires assument le risque de ne pas se faire rembourser par leurs emprunteurs finaux respectifs. En outre, la Banque mondiale vise à obtenir des garanties gouvernementales pour les fonds qu'elle investit, et les institutions financières intermédiaires doivent payer des frais de garantie aux gouvernements respectifs pour ce service. Afin de réduire davantage son propre risque, la Banque mondiale envisagera également d'obtenir le statut de créancier privilégié auprès de l'institution financière intermédiaire¹.

La Banque européenne d'investissement souligne dans sa description de produit que les risques liés aux prêts aux emprunteurs finaux sont supportés par l'institution financière intermédiaire, alors qu'elle accepte le risque lié directement à l'institution financière intermédiaire (BEI, 2017).

Un certain nombre d'éléments de conception de soutien peuvent être mis en place pour répartir les risques, y compris les prêts et les garanties en monnaie locale. L'ESREM (2021) identifie

¹ Le statut de créancier privilégié signifie qu'une certaine institution est en première ligne lorsqu'une dette doit être remboursée. Cela réduit le risque de non-paiement.

plusieurs facilités de garantie existantes dont les services peuvent être intégrés dans une facilité de crédit.

Indépendamment de la façon dont le risque est partagé entre les participants à la facilité de crédit, tel qu'il est indiqué dans le cinquième élément de conception, il est important que les institutions financières intermédiaires soient équipées grâce au renforcement des capacités et à l'assistance technique pour comprendre et gérer les risques typiques des projets d'énergie renouvelable.

Enfin, le respect de la législation nationale et des meilleures pratiques internationales en matière environnementale et sociale est un élément crucial de l'atténuation des risques pour les projets d'énergie renouvelable à moyenne et grande échelle. De ce fait, il est important que ces aspects soient intégrés dans les critères d'éligibilité et suivis de près pendant l'établissement et l'exploitation.

Les autorités doivent :

- S'assurer que les accords de partage des risques harmonisent les incitations des différentes parties prenantes avec les objectifs de la facilité de crédit.
- Identifier et intégrer des éléments de conception susceptibles d'améliorer les accords de partage des risques, tels que les prêts ou les garanties en monnaie locale.
- Exiger que la conformité aux sauvegardes environnementales et sociales pertinentes soit intégrée dans la conception

2.5 Elément de conception 5 – Identifier les institutions financières intermédiaires appropriées

Les institutions financières intermédiaires typiques comprennent les banques nationales de développement et les banques commerciales locales. La sélection d'institutions financières intermédiaires solides et financièrement stables réduit le risque de problèmes de gestion des prêts et augmente les chances de changements du marché durable résultant de la facilité de crédit. Les critères suivants sont proposés pour la sélection des institutions financières intermédiaires :

- *Solvabilité.* Gérer ses prêts existants de manière financièrement viable.
- *Meilleur suivi des risques.* Capable de surveiller et d'évaluer les risques liés à leurs investissements de manière acceptable.
- *Volonté d'adopter de nouveaux segments de marché.* La ligne de crédit ne sera additionnelle que si l'institution financière intermédiaire en profite pour pénétrer de nouveaux segments de marché. Si l'institution financière intermédiaire n'est pas motivée à le faire, toute assistance technique destinée à accroître sa capacité à prêter sur ces marchés risque de ne pas être pleinement exploitée et il existe un risque accru que l'institution cesse de prêter aux projets d'énergie renouvelable une fois que la ligne de crédit se tarit.
- *Structure interne* qui permet l'apprentissage et le changement. Une culture où les employés sont prêts à apprendre et où les processus d'apprentissage sont au centre des préoccupations.

Il est important de formuler des critères de sélection clairs et de faire preuve de diligence raisonnable quant aux institutions financières intermédiaires potentielles afin de s'assurer que ces critères sont respectés. Pour les institutions qui ne satisfont pas actuellement aux

exigences, des plans de développement institutionnel peuvent être préparés pour soutenir leur évolution (Banque mondiale, 2016).

Les autorités doivent :

- Établir des critères d'éligibilité ou de sélection clairs pour les institutions financières intermédiaires.
- Évaluer une longue liste d'institutions financières intermédiaires potentielles pouvant agir en tant que prêteur sur la base des critères d'éligibilité.
- Procéder à une évaluation des écarts s'il n'existe pas un nombre suffisant d'institutions financières qualifiées et, le cas échéant, préparer un plan de développement institutionnel et le mettre en œuvre.

2.6 Élément de conception 6 – Assurer un suivi continu

Le suivi des lignes de crédit pendant et après la mise en œuvre doit équilibrer la nécessité de collecter des informations importantes avec le risque de surcharger les institutions financières intermédiaires ou les emprunteurs finaux. Des paiements incitatifs devraient être envisagés pour compenser le fardeau supplémentaire de la conformité et de la production des rapports et encourager l'utilisation de la ligne de crédit.

En outre, il est important que les exigences de suivi soient claires et réalisables pour l'institution financière intermédiaire et les autres parties prenantes. Si deux bailleurs de fonds ou plus cofinancent une facilité de crédit, les exigences doivent être harmonisées entre eux. Une telle harmonisation peut également faciliter la comparaison des résultats entre les lignes de crédit.

La liste des questions à surveiller peut comprendre :

- Les paramètres financiers généraux tels que i) l'adéquation des fonds propres - le ratio des actifs totaux sur le capital total, ii) la rentabilité mesurée en tant que rendement des actifs et rendement des capitaux propres, iii) indicateur de qualité du portefeuille qui est le ratio des prêts non performants et/ou le portefeuille à risque ;
- Les indicateurs clés de performance liés à l'impact de la ligne de crédit sur ses objectifs, tels que la réduction des émissions, l'élargissement de l'accès et la qualité des examens des demandes de prêt ; et
- L'additionnalité des facilités de crédit.

Enfin, il est important qu'un plan de suivi réaliste soit mis en place dès le départ pour permettre la collecte des données requises.

Les autorités doivent :

- Élaborer un cadre de suivi et d'évaluation dès le début, idéalement au stade de la conception, couvrant les performances financières, la réalisation des objectifs de la facilité de crédit et l'additionnalité.
- Confirmer et affiner le cadre de suivi et d'évaluation avec les institutions financières intermédiaires potentielles et les emprunteurs finaux pour s'assurer qu'ils le trouvent pratique.
- Établir des routines de suivi réalistes qui garantissent un suivi continu de la facilité de crédit et de ses performances, et envisager des paiements incitatifs pour les institutions financières intermédiaires qui s'y conforment.

3 PRINCIPALE PRÉOCCUPATION POUR LES PAYS DE LA RÉGION AfOA-OI

Outre les éléments de conception des facilités de crédit décrits ci-dessus, les pays de la région AfOA-OI doivent prendre en compte quelques préoccupations clés lors de l'évaluation de la meilleure façon de remédier aux défaillances du marché du crédit qui freinent le déploiement des énergies renouvelables.

3.1 Créer une nouvelle ligne de crédit ou adhérer à une facilité existante

Plusieurs facilités de crédit sont actuellement actives dans un ou plusieurs pays de la région AfOA-OI. De toute évidence, rejoindre l'une d'entre elles coûte moins chers en termes de transaction et nécessite moins de ressources pour les pays individuels que la conception d'une nouvelle facilité de crédit. En outre, rejoindre une installation existante peut réduire le délai de décaissement.

Cependant, le contexte et les besoins varient considérablement d'une région à l'autre. Par conséquent, il faut éviter une approche « universelle » des facilités de crédit. Il est important que les pays procèdent à un examen approfondi des facilités de crédit qu'ils envisagent d'adhérer, afin de s'assurer que la conception s'aligne aux objectifs fixés par les décideurs politiques. Les pays pourraient également engager les bailleurs de fonds de leurs facilités de crédit préférées afin de trouver des adaptations appropriées aux conditions et besoins nationaux.

L'annexe A de ces lignes directrices donne un aperçu non exhaustif des bailleurs de fonds sélectionnés pour les facilités de crédit qui sont actifs dans la région, notamment le Groupe de la Banque mondiale, l'Agence française de développement (AFD) et la Banque allemande de développement - KfW.

3.2 S'assurer que les institutions financières intermédiaires disposent des ressources et de l'engagement nécessaires

Trop souvent, les facilités de crédit échouent parce que les institutions financières intermédiaires manquent des ressources et/ou de l'engagement nécessaires pour remplir leur rôle (ESREM, 2021). Il est important de reconnaître que la plupart des banques nationales de développement et des banques commerciales de la région auront besoin d'un renforcement des capacités et d'une assistance technique afin de développer des systèmes internes de gestion des risques typiques dans les projets d'énergie renouvelable et de mener la diligence raisonnable requise des emprunteurs potentiels. Par conséquent, une évaluation de la capacité de l'institution financière intermédiaire potentielle doit être effectuée dès la phase de conception (voir section 2.5) – cela peut faire partie des exigences du bailleur de fonds. Cela permet d'identifier de façon précoce les lacunes potentielles et peut aboutir à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de développement institutionnel permettant à l'institution d'agir en tant que prêteur interne. Les gouvernements devraient s'assurer que les ressources nécessaires soient réservées à cette assistance.

3.3 Créer un processus de conception transparent et inclusif

Enfin, il est important de s'assurer que le processus d'établissement ou d'adhésion à une facilité de crédit soit mené de manière transparente avec la consultation appropriée des parties prenantes tout au long de la procédure afin de s'assurer que les préoccupations des parties prenantes sont prises en compte et que l'objectif et la pertinence de la facilité de ligne de crédit sont clairs pour tous. C'est le seul moyen de i) garantir que les principales parties prenantes soutiennent et ont l'adhésion nécessaire pour une mise en œuvre réussie, et ii) garantir que la conception de la facilité de crédit reflète réellement les besoins du marché.

ANNEXE A - REFERENCES

- BEI. (2017). Soutien au secteur financier : lignes de crédit aux intermédiaires financiers, Banque européenne d'investissement.
https://www.eib.org/attachments/country/acp_fs_lines_of_credit_to_financial_intermediaries_en.pdf
- ESREM. (2021). Document de travail sur les mécanismes d'incitation aux énergies renouvelables. Non publié
- IRENA. (2020). Statistiques sur les énergies renouvelables 2020.
<https://www.irena.org/publications/2020/Jul/Renewable-energy-statistics-2020>
- KfW, GIZ & IRENA. (2021). The Renewable Energy Transition in Africa.
<https://www.irena.org/publications/2021/March/The-Renewable-Energy-Transition-in-Africa>
- World Bank. (2016). Financement de projets d'investissement - Financement d'intermédiaires financiers.

ANNEXE B APERÇU DE CERTAINES FACILITÉS DE CRÉDIT ACTIVES DANS LA RÉGION

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de certaines facilités de crédit qui sont déjà actives dans la région, et de leurs bailleurs de fonds. Il est important de souligner que la liste n'est pas exhaustive.

Initiative	Bailleur de fonds principal	Brève description du programme	Complément d'information
Lignes de crédit de l'IDA	Banque mondiale / Association internationale de développement (IDA)	La Banque mondiale et l'IDA accordent des lignes de crédit à certains pays de la région pour soutenir les investissements verts. Par exemple, la ligne de crédit TEDAP en Tanzanie et la facilité de prêt hors réseau du projet d'accès aux services d'électricité en Zambie.	ESREM (2021)
Scaling solar	Banque mondiale	Scaling Solar fournit des financements pour des lignes de crédit sélectionnées dans la région. Par exemple, la Banque de développement d'Éthiopie a créé une ligne de crédit en devises accessible au secteur privé pour importer des produits éligibles, notamment des lanternes pico-photovoltaïques et des systèmes solaires domestiques. Les institutions de microfinance peuvent également accéder à cette ligne de crédit pour accorder des prêts aux ménages souhaitant acheter un produit qualifié.	https://www.lightingafrica.org/what-we-do/access-to-finance/
Facilités de crédit pour les énergies renouvelables de la KfW	KfW (Banque allemande de développement)	La principale facilité de crédit de la KfW pour les énergies renouvelables est le Renewable Energy Standard Program. Il couvre toutes les technologies d'énergie renouvelable et jusqu'à 100 % des coûts d'investissement éligibles au financement. En Afrique du Sud, la facilité de crédit a assuré une ligne de crédit à long terme de 50 millions d'euros à la Banque de développement d'Afrique du Sud pour le financement du parc éolien de Jeffreys Bay dans la province du Cap oriental, d'une capacité de 138 MW.	https://www.international-climate-initiative.com/en/details/project/credit-line-for-the-promotion-of-renewable-energies-and-energy-efficiency-in-southern-and-eastern-africa-08 034-154
Programme Sunref	Agence Française de Développement (AFD)	Sunref est un programme créé par l'AFD en 2007 pour fournir des lignes de crédit et un soutien technique aux institutions financières locales et aux investisseurs potentiels du monde entier. Le programme a été particulièrement actif dans des pays tels que le Kenya, les Seychelles, Maurice, les Comores,	ESREM (2021)

Services de conseil pour mettre en œuvre des cadres réglementaires / techniques harmonisés et des stratégies synthétisées d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique dans la région AfOA-OI

➤ Lignes directrices pour la création et la participation à des facilités de crédits pour les énergies renouvelables

		Madagascar et l'Afrique du Sud. L'AFD a alloué 2,5 milliards d'euros aux banques intermédiaires dans le cadre du projet Sunref, dont 1,2 milliard d'euros ont été décaissés	
Ligne de crédit à la Banque de commerce et de développement de l'Afrique orientale et australe (TDB)	AFD	Depuis 2020, l'AFD a financé une ligne de crédit de 150 millions de dollars à la Banque de commerce et de développement d'Afrique orientale et australe, visant à financer des énergies renouvelables et d'autres projets d'infrastructure climatique en Afrique orientale et australe. Les projets qui encouragent les efforts visant à réduire ou à limiter les émissions de gaz à effet de serre ou à améliorer la séquestration des gaz à effet de serre, ou qui soutiennent des projets d'adaptation sont éligibles.	https://www.afd.fr/en/actualites/communiquede-presse/tdb-and-afd-sign-credit-line-finance-green-infrastructure-africa?origin=/fr/actualites/communiquede-presse%3Fpage%3D7
Lignes de crédit par OeEB	Oesterreichische Entwicklungsbank AG, OeEB	En décembre 2015, l'OeEB a signé une ligne de crédit à long terme de 30 millions USD avec Africa Finance Corporation (AFC). Les fonds sont dédiés à des projets d'infrastructure en Afrique subsaharienne.	https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/58529596-f759-4055-a74d-e5c0d6b282ff/Oesterreichische+Entwicklungsbank+%28OeEB%29.pdf?MOD=AJPERES&CVID=INVIOJA



CONTACT D'INFORMATION:

Suite 201
First Floor Warrens Court
48 Warrens Industrial Park
Warrens
St. Michael, Barbados

T: +1-246-622-1783

hello@cpcs.ca

www.cpcs.ca

